

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Du 02 Décembre 2018

Les Amis de la Maquette & De la Calandre Mandréenne

Mr. Christian PASCALIN
Président de l'association
Les Amis de LA mAquette &
De l a Cal andre ManDréenne
29, Quai Jean Jaurès
83430 SAINT MANDRIER SUR MER
Portable : 07.77.98.12.09
Email : christian.pascalin83430@sfr.fr



L'An deux mille dix-huit, 02 Décembre à (10h30) dix heure trente, les membres de l'association des Amis de la Maquette & de la Calandre Mandréenne se sont réunis sur convocation du conseil d'Administration en date du 06 Octobre 2018 à la salle Bailly de Suffren à Saint Mandrier sur Mer.

- L'Assemblée est présidée par Monsieur PASCALIN Christian en sa qualité de Président de l'association.
- Le secrétariat est assuré par Monsieur BAUCHET Roger.
- Le Président constate que les 32 membres sont présents, le nombre de voix est ainsi de 32 voix.
- Monsieur le Président déclare alors que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre les décisions à la majorité majeure.
- Le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente est le suivant :
 - Lecture du rapport d'activité 2018.
 - Lecture et approbation du rapport financier relatif aux comptes de l'exercice 2018.
 - Approbation des cotisations 2018.
 - Demande de subventions à T.P.M et au Conseil de Région pour le 9ème Salon des Véhicules Anciens 2019 à l'espace MARC BARON.
 - Demande de subvention exceptionnelle à la Mairie pour le Rallye Inter Clubs du Var qui se déroulera à St MANDRIER place des Résistants **le 05 Mai 2019**.
 - Questions diverses.
- Composition du bureau. Il donne ensuite lecture du rapport de la présidence et ouvre les débats.

- Un échange de points de vue intervient et lorsque plus personne ne désire prendre la parole, le Président ouvre le scrutin sur les résolutions énumérées à l'ordre du jour.

Première résolution.

Après lecture du rapport financier relatif aux comptes de l'association pour l'exercice 2018, l'Assemblée Générale approuve le dit document tel qu'il lui a été présenté.

Dés lors, le quitus de sa gestion est donné à la trésorière pour l'exercice écoulé.

Après présentation du budget de l'exercice 2018, l'assemblée approuve le dit budget tel qu'il lui a été présenté, cette résolution a été adoptée à l'unanimité soit 32 voix sur 32 votants.

Deuxième résolution.

Après débat, l'association décide de maintenir le montant des nouvelles cotisations au titre de l'exercice 2019, soit un montant de 30.00€ pour un couple et de 20.00€ par personne seule.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité soit 32 voix sur 32 votants.

Troisième résolution.

Le 9ème salon de la Maquette et des véhicules anciens se déroulera au Square Marc BARON les 21 & 22 Avril 2019. Une demande de subvention exceptionnelle de 1000.00€ sera demandé à T.P.M pour ce salon.

Une autre demande de subvention exceptionnelle de 800.00€ sera demandée au Conseil du département pour le fonctionnement du 13ème Rallye Interclubs du VAR qui se déroulera le 05 Mai 2019 à Saint Mandrier sur Mer place des Résistants. Cette résolution a été adoptée à l'unanimité soit 32 voix sur 32 votants.

Quatrième résolution.

Monsieur André TOUROT, 31 Rue Alphonse BONY 83000 TOULON se propose à la candidature de vice-président, il sera responsable de la section Calandre quand le Président exposera avec les Maquettes dans un autre salon. Cette résolution a été adoptée à l'unanimité soit 32 voix sur 32 votants.

Cinquième résolution.

Composition du bureau de l'AMCM pour 2019 :

- ✓ Président Monsieur PASCALIN Christian.
- ✓ Vice-président Monsieur MESSONIER Alain & Monsieur TOUROT André.
- ✓ Secrétaire Monsieur BAUCHET Roger.
- ✓ Secrétaire Adjoint Monsieur DENIS Jacques.
- ✓ Trésorière Madame FONTANA Jeannine.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité soit 32 voix sur 32 votants.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à onze heures quarante-cinq (11h45). De tout ce qui précède a été dressé, le Procès-Verbal signé par le Président et le secrétaire.

Le Président
Monsieur PASCALIN Christian

Le Secrétaire
Monsieur BAUCHET Roger

FIN DU PROCES VERBAL